



**LES SERVICES GARDERIE/ÉTUDE**

Ils constituent un **service annexe** apporté aux familles. Encadrés par des adultes, les enfants peuvent prolonger leur journée d'école.

**Le service de garderie** : il est offert aux élèves des classes de Maternelle. Ce service est orienté plus particulièrement vers l'apprentissage et la socialisation par le jeu.

**Le service d'étude** : il est réservé aux élèves des classes du Primaire (CP au CM2) et des classes du Collège (6ème à 3ème). L'élève, encadré par un surveillant, peut y faire ses devoirs, y lire ou y avoir des activités calmes.

NB. Entre 15h30 et 17h30, **seuls les élèves du Collège inscrits à l'étude ont la possibilité de se rendre à la BCDI**. Ils y sont autorisés par le surveillant, en fonction des places disponibles.

Rappel : Le jour où l'élève n'est pas **inscrit** aux services annexes, il doit **quitter l'école 15 minutes après la fin des cours**.

**RESPONSABLE DES SERVICES DE GARDERIE/ÉTUDE :**

Maternelle ; Bytchello Prével (poste 634)

Directrice pôle vie de l'élève : [dpve@claudel.org](mailto:dpve@claudel.org)

Contacts :

Primaire : CP-CM2 - Vie scolaire Primaire Fairouz Hanou, poste 620 jusqu'à 17h30 ou bien appeler l'accueil de 15h30 à 17h30)

Collège : 6eme 3eme - Vie Scolaire Collège, poste 628 (étude) ou 623 (vie scolaire) jusqu'à 17h30.

-----

--

**HORAIRES**

Le service Garderie/Étude est disponible de 15h30 jusqu'à 17h30 sur inscription via COBA.

**TARIFS 2020 – 2021** (Voir grille des tarifs)

Nombre de jours	Tarif annuel
5 jours par semaine	\$1 520,00
4 jours par semaine	\$1 410,00
3 jours par semaine	\$1 270,00
2 jours par semaine	\$940,00
1 jour par semaine	\$490,00

Nombre de jours	Tarif 1er semestre
5 jours par semaine	\$650,00
4 jours par semaine	\$590,00
3 jours par semaine	\$530,00
2 jours par semaine	\$390,00
1 jour par semaine	\$200,00

Nombre de jours	Tarif « En attendant les activités périscolaires » (1er semestre)
5 jours par semaine	\$190,00
4 jours par semaine	\$170,00
3 jours par semaine	\$150,00
2 jours par semaine	\$120,00
1 jour par semaine	\$60,00

**1 - SERVICE ANNUEL**

Ce forfait annuel donne accès aux services de la Garderie/Étude du Lycée Claudel jusqu'à 17h30 au plus tard, quel que soit le nombre de semaines dans l'année.

**2 - SERVICE SEMESTRIEL**

Ce forfait semestriel donne accès aux services de la Garderie/Étude du Lycée



Claudel jusqu'à 17h30 au plus tard, **en fonction** du nombre de semaines dans le semestre.

**3 - SERVICE GARDERIE « EN ATTENDANT LES ACTIVITÉS PÉRISCOLAIRES »**

Ce forfait donne accès aux services de la Garderie/Étude du Lycée Claudel jusqu'à 17h30 au plus tard, et comprend la période de la garderie qui couvre les semaines au début du semestre et à la fin du semestre en dehors de la saison des activités périscolaires du lycée.

**4- SERVICE OCCASIONNEL**

Contactez la personne responsable du service de Garderie/Étude pour accord.  
Tarif forfaitaire : **\$20.00/séance**  
Les frais de Garderie/Étude doivent être acquittés dès réception de la facture.

**5 - INSCRIPTION EN COURS D'ANNÉE**

Une inscription en cours d'année scolaire est possible sur les bases du tarif annuel, au prorata des mois restants.  
Le paiement des frais de Garderie/Étude devra être effectué dès le premier jour où les enfants auront accès à ce service ou dès réception de la facture.

**6 - DÉPART DE LA GARDERIE/ÉTUDE EN COURS D'ANNÉE**

Les frais de Garderie/Étude ne sont remboursables qu'en cas de mutation professionnelle ou de déménagement (avec justificatif). Tout mois entamé est dû et les frais déjà payés sont remboursés au prorata des mois non utilisés.  
Les demandes de remboursement des frais de Garderie/Étude doivent être faites en adressant un courrier ou un courriel au Directeur financier du Lycée Claudel.

**MODALITÉS D'INSCRIPTION**

**1 - INSCRIPTION**

Pour que les enfants soient inscrits et acceptés au service annexe Garderie/Étude dès la rentrée des classes, l'inscription doit être faite via le Portail COBA avant le 31 août.

**Aucun changement ni annulation ne seront acceptés après le vendredi 16 septembre.**

**Dans le cas d'une inscription aux services de Garderie/Étude de moins de 5 jours par semaine**, le choix des jours doit être fait pour le 17 septembre au plus tard.

Pour la garderie annuelle, il est possible de modifier le choix seulement deux fois par an : aux vacances de Noël et aux vacances de Printemps. Aucune demande de changement de jour ne sera acceptée en dehors de ces périodes.

**2 - FRAIS D'ADMINISTRATION ENCOURUS EN CAS DE PAIEMENT REJETÉ**

Se référer au règlement financier.

**3- FRAIS SUPPLÉMENTAIRES EN CAS DE RETARD**

Si l'enfant doit rester exceptionnellement **au-delà de l'heure prévue de départ**, il est de la **responsabilité des parents** d'en aviser la personne responsable.

**Tarif : \$15 les 15 minutes, dès le 1<sup>er</sup> retard. Tout quart d'heure entamé est dû.**

**RÉGIME DES SANCTIONS :**

Conséquences en cas de non respect du règlement intérieur du Lycée :

- ⇒ 1er avertissement - oral : dialogue entre le responsable du service de Garderie/Étude avec l'enfant et avec ses responsables légaux.
- ⇒ 2ème avertissement - écrit : note aux responsables légaux - suspension avec sursis.
- ⇒ 3ème avertissement - écrit : entretien des responsables légaux avec le Directeur du Pôle Vie de l'élève (Secondaire) ou le Directeur (Primaire)

**J'ai pris connaissance de ce règlement et je m'engage à le respecter.**

Noms et prénoms des enfants : .....

Noms des responsables légaux : .....

Signature : .....Date...../2019.

Signature : .....Date...../2019.